

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 408

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 32

I. – À l'avant-dernière ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, après le mot :

« fer »,

insérer le mot :

« français ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.